

Accord Canada - É.-U. sur de nouvelles routes aériennes et le prédédouanement

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand a annoncé qu'à la suite de négociations, un accord de principe relatif à l'établissement de nouvelles routes aériennes et de services de prédédouanement, a été conclu entre le Canada et les États-Unis.

Aux termes de cet accord, rendu public le 10 septembre par les chefs des deux groupes de négociation, 46 nouvelles routes aériennes canadiennes et américaines seront établies entre les deux pays. L'accord permettra aussi d'instituer un programme canadien de prédédouanement aux États-Unis et d'établir des installations de prédédouanement dans plusieurs autres villes canadiennes pour les voyageurs se rendant aux États-Unis.

Le nouvel accord bilatéral qui est peut-être le plus complexe qu'ait connu l'aviation civile mondiale, devra être approuvé par le Cabinet et signé officiellement par les deux Gouvernements avant d'entrer en vigueur. Cet accord a fait l'objet de douze séances de négociations au cours des quatre dernières années et accroît la portée d'un accord en vigueur depuis 1966.

Les nouvelles routes aériennes seront ouvertes progressivement afin de ne pas bouleverser les marchés actuels des compagnies aériennes des deux pays.

L'accord comprend, entre autres, une disposition de principe pour l'établissement d'installations de prédédouanement canadien aux États-Unis pour les voyageurs se rendant au Canada et en vue d'assurer ce même service dans d'autres villes canadiennes d'où partent des vols transfrontaliers.

Le service de prédédouanement américain actuellement assuré à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver sera maintenu. Ce service permet aux voyageurs se rendant aux États-Unis de subir les contrôles de l'Immigration et des Douanes américaines avant d'embarquer, au lieu de le faire une fois arrivés à destination. Le nouvel accord permettra aux agents des Douanes et de l'Immigration du Canada d'inspecter aux États-Unis les passagers se rendant au Canada.

Un parc canadien à Spokane

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que des arrangements ont été faits pour une participation canadienne modeste, mais unique, à l'Exposition de Spokane (Washington) en 1974.

Le Gouvernement canadien construira un parc, sur une petite île qui se trouve sur le site de l'exposition. Ce parc, sur lequel seront plantés des arbres et des arbustes du Canada, deviendra un endroit public après l'Exposition de Spokane. M. Sharp a déclaré que les quatre gouvernements provinciaux de l'Ouest sont invités à participer à l'exposition, par une représentation respectueuse de leur province sur le site du parc canadien.

Futures étoiles du Ballet

L'École de Ballet national annonce un nouveau programme de formation établi à l'intention des enfants âgés de six à neuf ans et visant à inciter les jeunes qui manifestent des aptitudes pour cet art à venir s'inscrire à l'École. Le programme est conçu de façon à découvrir et à assurer la formation de base des jeunes qui pourraient devenir étudiants de l'École, où sont offerts des cours d'instruction générale et des cours de ballet.

L'École espère trouver de 20 à 40 étudiants lors d'auditions qui se tiendront ce mois-ci; ces étudiants seront répartis en classes d'après leur âge et leur expérience. Ils suivront des cours une à trois fois par semaine, de septembre à juin.

Les jeunes danseurs pourront suivre des cours de formation jusqu'à l'âge de 10 ans et seront par la suite admissibles à des cours à temps plein.

L'Alberta signe le premier accord sur l'amélioration des quartiers

L'accord intervenu entre le gouvernement albertain et la Société centrale d'hypothèques et de logement a fait de l'Alberta la première province à autoriser la participation municipale au programme d'amélioration des quartiers.

Ce programme, une des principales innovations parmi les amendements apportés récemment à la Loi nationale sur l'habitation, permet à la Société d'aider, à l'aide de subventions et de prêts, les municipalités désireuses d'améliorer la qualité de leurs vieux quartiers résidentiels, après une sélection effectuée au niveau provincial.

Le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. Ron Basford, s'est dit enchanté de la réaction immédiate de l'Alberta en ces termes: "L'Alberta est la première province à réagir positivement à un tel programme de préservation de vieux quartiers grâce à une politique de restauration bien comprise. Ce programme constitue une réponse infiniment mieux appropriée au problème des vieux quartiers que la technique du bulldozer, une technique que le Gouvernement fédéral a d'ailleurs cessé d'encourager depuis plusieurs années."

Une somme globale de quatre millions de dollars a été réservée pour les programmes d'amélioration en Alberta au cours des dix-huit prochains mois. L'aide fédérale revêtira la forme de subventions directes correspondant à 50 pour cent des coûts des travaux envisagés, y compris l'acquisition des terrains et la mise en place de services à caractère social et récréatif. Des prêts à faible intérêt seront également consentis aux municipalités intéressées et ces prêts peuvent atteindre 75 pour cent de la participation municipale.

Les quartiers sélectionnés par les municipalités afin de recevoir une aide peuvent également bénéficier de l'assistance fédérale en matière de restauration et ce principalement pour s'assurer que les propriétaires-occupants à revenu faible ou moyen sont logés dans les meilleures conditions possibles. Une assistance est par ailleurs prévue pour les propriétaires-locataires pour leur permettre d'améliorer les locaux qu'ils mettent en location, à la condition qu'ils s'engagent à ne pas augmenter ultérieurement les loyers exigés.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.